

FRANCE

3-4-2010

Graffitis antipub. La relaxe des «déboulonneurs», une première

3 avril 2010

C'est une première, et même une «révolution», selon Yvan Gradis, l'un des chefs de file des «déboulonneurs». Ce collectif antipub «barbouille», depuis des années, des panneaux publicitaires. Ce qui lui a coûté douze procès en quatre ans, même s'il n'était condamné qu'à payer un euro symbolique. Hier, le tribunal correctionnel de Paris les jugeait pour avoir barbouillé cinq panneaux publicitaires des Champs-Élysées, en 2008. Le parquet avait notamment requis 3.000euros d'amende contre Yvan Gradis. Le tribunal a décidé de relaxer l'ensemble des prévenus.

«Liberté d'expression»

En apposant leurs «messages» sur les panneaux commerciaux, les militants n'ont pas commis de «dégradation», mais ont exercé leur «liberté d'expression» qui «ne saurait constituer une infraction», a estimé dans son jugement le président du tribunal, Olivier Géron. Une première, donc. Le parquet n'a pas fait savoir immédiatement s'il comptait faire appel. Les déboulonneurs ont aussitôt annoncé un «moratoire» de leurs opérations de barbouillage, en attendant une réforme restreignant la publicité. «Si les politiques ne bougent pas, ce sera la preuve absolue que les mafias publicitaires ont gangrené la société», a déclaré Yvan Gradis.

* Tags : [Justice](#) [déboulonneurs](#) [Paris](#) [publicités](#) [relaxe](#)

